

lières. Dans l'acte de 1758 on nomme Raphaël « chevalier de France la déclivité et la commandant au régiment de Bourbon-dragons avec rang de lieutenant de trois ou fils de Charles-Raphaël de Callières et de Jeanne de Vitlatel, et ne donne sur la terrasse Son portrait est au château de Callières. s'ouvre sur la

Au ban de 1758, ci-dessus mentionné, le capitaine Raphaël était absent m senté par Charles de Callières, marquis de Coustoles demeurant à Coustoles, sur son fief. On retrouve ce marquis à l'assemblée provinciale de février et aux élections pour les états-généraux de 1789.

La famille de Callières est à présent composée des personnes suivantes, descendance d'Alain : 1o — Alain, marquis de Callières, et ses deux filles, Charlotte et Gabrielle ; tous trois résident au château de Clérac ; 2o — Son oncle Christophe-Louis-Édouard, comte de Callières (qui vient de mourir), laissa le château paternel à son frère Charles, marquis de Callières, et alla habiter le département de la Dordogne, par suite de son mariage avec Mlle Marie de Fillol de Mézières. Le fils de ces derniers, Jehan de Callières, marié avec sa cousine Anne de Fillol, est père de quatre enfants : Suzanne, Marguerite, Alain et Bernard, qui demeurent au château de Bonnières, près Sainte-Foy-la-Grande. Le cercle de la parenté de la famille Callières s'étend bien au delà des personnes ici nommées.

Le titre de marquis accordé à François en 1697 et porté par Alain seigneur de Clérac passera sans doute à Jehan de Callières ci-dessus nommé. Les Callières sont catholiques et royalistes.